

DIRECTION DES ASSOCIATIONS, DE L'ANIMATION ET DE LA PROXIMITE **
SERVICE DE LA DEMOCRATIE LOCALE
PB/WA/BGDV

CONSEIL DE QUARTIER DE L'ESTEREL

Date : jeudi 14 avril 2016 à 18h30

Lieu : Salle Polyvalente de St-Jean-de-Cannes

PRESENTS :

Élus :

- M. AUREILLE, Adjoint au Maire délégué au quartier de l'Estérel
- M. PIPITONE, Adjoint au Maire délégué aux quartiers
- M. RENARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Fonctionnaires de la Ville :

- Mme GAMBE DE VERGNES, Responsable du Service Démocratie Locale
- Mme MANTZ Valérie, Service Communication

Membres du Conseil de Quartier :

- Mmes BELLYNCK, GLUCK, MARTINEZ
- MM. BARSIMEE, BELLYNCK, ALCARAZ

Police Nationale:

Mme FONTAINE, Commissaire Divisionnaire,
M. COFINO, Chef d'Etat Major au Commissariat de Police de Fréjus

Autres:

BOUZON Alain – MANDONICO Franck – TERRISSE Hervé – BRISMONTIER Sylvie –
ORREGGIA Claude – GUILLOU Noel – MOLLET Claude – VANDERSCHUEREN Hubert -
COLOMBINI Pierre – ABRY Jean-Pierre – TAQUET Michel- SALOMON Sophie – LUX Jacques –
CROSES Christine – JOURDAN Xavier – COLOMBINI Mara – LEDUC Liliane – CROZADE
Michelle – BELDA Serge – SAGARDIA Michel – BRUYANT Claude – HEILMANN Nicole –
HERMET Céline – HEILMANN Cyrille – MARIN Nathalie – CINO Antoine –ACQUACALDA
Jean-Marie – Mme WITTE

Absents excusés :

Mme MARCO - M. SABBAH – M. GELEZUINAS, M. et Mme RIZZO -

M. AUREILLE, Adjoint au Maire en charge du quartier de l'Estérel remercie l'assistance d'être venue aussi nombreuse et demande aux Elus et Directeurs de Service de se présenter.

M.BARSIMÉE, Président du conseil de quartier de l'Estérel propose une minute de silence pour les personnes du quartier décédées cette année : M. CALITRI, Mme CORNAUD Simone ainsi que la sœur de M. LUX

Historique des fiches précédentes et travaux réalisés

M. BARSIMÉE énumère les fiches de demandes suite à la réunion du 2 avril 2015

- demande de modification du nom du quartier dans la charte : de l'Estérel et non de St Jean de l'Estérel (fiche n°1)
- demande de bus ou navette pour se déplacer à Fréjus : il a été obtenu un mini bus qui passe une fois par mois le vendredi pour récupérer les personnes âgées et les conduire à Mandelieu pour faire leurs courses (fiche n°2)

M. AUREILLE tient à s'exprimer sur le transport via Fréjus : Il fait savoir que M. Le Maire a reçu des riverains de St Jean de Cannes il y a quelques jours et la question des transports avait été posée. Créer une ligne de St -Jean de Cannes à Fréjus serait assez onéreux. Il faut poser la question et savoir s'il y a une réelle demande des riverains ; dans ces conditions, on pourrait l'étudier et influencer la CAVEM pour obtenir une ligne.

M. AUREILLE informe que la Ville de Fréjus vient de réaliser 16 millions de désendettement, et que , tout doit être étudié. S'il y a des demandes, il faut un vrai projet, l'étudier économiquement et politiquement (c'est à dire savoir le nombre de personnes du quartier qui souhaiteraient faire leurs achats sur Fréjus).

M. AUREILLE fait savoir, suite aux propos des habitants du conseil, concernant l'éloignement du quartier par rapport aux commerces, aux services administratifs et sportifs de la ville, que pour les élus, il s'agit d'un quartier comme les autres où la police opère régulièrement, des services y sont assurés. Le quartier de l'ESTEREL, pour M. Le sénateur Maire et ses Adjointes, fait partie intégrante de Fréjus.

Les membres dans l'assistance demandent de faire un réel effort auprès de la CAVEM pour réorganiser les transports en bus et ajoutent qu'il n'y a pas assez d'information, sur toutes les possibilités de lignes.

M. AUREILLE s'engage à signaler ce problème auprès de la CAVEM et à réaliser une communication à ce sujet.

Suite des demandes formulées par le conseil :

- demande d'un panneau d'information et de petits panneaux (d'interdiction de jeter n'importe quoi et n'importe où dans les rues communales) : rue Marsaou, dans la benne à déchets verts, et à verre. M. BARSIMÉE fait savoir que les panneaux ont bien été réalisés il y en a eu trois (fiche n°3)

- demande de Mme BELLINCK pour obtenir une benne à végétaux à l'année. Au parc résidentiel, à l'automne, la benne est enlevée, elle est sur un domaine privé alors qu'à St Jean de Cannes, la benne est sur un domaine public. M. BARSIMÉE propose d'envisager de rétrocéder un terrain à la Mairie pour pouvoir y déposer une benne. On demande également une benne plus haute ainsi que des rotations moins fréquentes (pour éviter un coût trop important à la commune)
- les travaux de l'abri bus demandés ont été refaits sauf la peinture (fiche n°4)
- la borne d'incendie qui avait été demandée depuis des années pour sécuriser la route de la Mairie Annexe et des deux écoles a été installée au haut de la route.
- un contrôle des bornes d'incendie a été fait dans tous les domaines, mais toujours pas de rapport du contrôle de ces bouches d'incendie et des poteaux dans tous les domaines.

Compte-rendu sur le contrôle de toutes les bornes d'incendie du Quartier (domaine par domaine) :

M. AUREILLE fait savoir que le contrôle est fait par les pompiers et la Société Véolia. En ce qui concerne Véolia, il fait savoir qu'il y a eu une réunion la semaine dernière, un audit sur les canalisations devait être fait par cette société. M. RASMUS a mis une obligation de réponse d'ici une dizaine de jours. Le rapport des pompiers, une fois transmis aux services de la Ville, sera communiqué au Président du conseil de quartier pour diffusion.

- durant la période des travaux rue Marsaou, M. BARSIMÉE avait demandé un policier. Il n'y a eu personne, et le Président ainsi que M. ALCARAZ ont assuré la sécurité pendant le plus gros des travaux (fiche n°7)
- demande de repeindre les îlots centraux de séparation de la DN7 aux deux entrées de St Jean de Cannes et des autres domaines pour éviter des accidents. Cette demande a été réalisée.
- une barrière, à proximité du parking de l'école primaire, était descellée. Les travaux ont été faits.

M. BARSIMÉE constate que parmi les demandes de la dernière réunion de conseil de quartier, beaucoup ont été réalisées.

M. ALCARAZ interroge M. BARSIMÉE au sujet de la flèche directionnelle sur l'îlot central.

Une personne pose la question sur la réfection de la RN7, au mois de juin les services de l'Équipement étaient en train de reboucher des trous et des fissures ; elle trouve cela dangereux pour les deux roues qui risquent de glisser.

Elle désire savoir à quelle date cette route sera refaite. On lui répond que c'est le Conseil Départemental qui en a la charge.

On signale aussi sur la RD7 que quand des véhicules passent sur le revêtement, cela occasionne des nuisances sonores importantes (en raison des rainurages noirs qui sont sur cette route).

M. AUREILLE va prendre contact avec le Département pour cette demande.

La Sécurité ; Police Municipale et Police Nationale sur le Quartier de l'Estérel :

M. BARSIMÉE informe que de nombreux résidents souhaiteraient savoir si la Police Municipale et la Police Nationale ont la possibilité de pénétrer dans l'Escaillon, au parc Résidentiel et à l'Espéoutier.

M. RENARD répond que la Police Municipale peut le faire suite à des procès verbaux d'assemblée qui donnent l'autorisation d'accès à la Police Municipale.

Madame le Commissaire de la Police Nationale n'a pas ces autorisations et M. RENARD demande de mutualiser les demandes.

Elle fait remarquer que la délinquance est très faible à St Jean de Cannes et ne justifie pas une présence de fonctionnaires de police sur le quartier. Elle ajoute qu'effectivement, cette route est dangereuse, et les automobilistes roulent vite. Il n'y a pas eu beaucoup d'accidents, deux accidents sérieux en 2015 dont un mort. Afin de réduire la vitesse, on évoque la disposition de panneaux « route dangereuse », « sinueuse » ainsi qu'un panneau « contrôle radar ».

Une personne demande la pose de ralentisseurs qui, pour elle, sont les plus efficaces et les moins onéreux. M. AUREILLE répond que les ralentisseurs sont dangereux pour les deux roues.

Madame le Commissaire précise que la route des Adrets correspond à 15% des contrôles de vitesse et 1599 excès de vitesse sont constatés en une année.

M. RENARD fait savoir que, quand M. CHAUVIN est en congé, la Police Municipale prend le relais.

Entretien des fossés et des bordures de la RDN7, depuis le Logis de Paris à la limite du Département (Commune ou Conseil Général ?) :

M. BARSIMÉE informe que le nettoyage des fossés devait commencer le mardi 29 mars.

Une personne aimerait avoir des précisions sur les règles de débroussaillage : dans certaines communes, la distance est de 50 mètres et dans le Domaine l'Espéoutier elle est à 100 m, ce qui coûte pour le domaine 12 000 € par an.

Mme BELLINK répond qu'effectivement, il existe une carte où sont indiquées les distances. A certains endroits elle est de 50 m et à d'autres endroits de 100 mètres.

M. AUREILLE : l'entretien des fossés par la Ville (34 650 m de fossés) ; date de l'intervention en mai et juin.

La réglementation pour le débroussaillage à 50 ou 100 mètres sur tout l'Estérel :

Devant l'inquiétude des personnes à propos de terrains à proximité de chez eux, non débroussaillés.

M. AUREILLE leur fait savoir que la Ville peut les contraindre à débroussailler. Des agents administratifs viendront constater et des courriers seront envoyés

M. PIPITONE ajoute : M. GELEZUINAS, Directeur des Interventions Techniques, a envoyé plus d'une centaine de lettres incitant les propriétaires à débroussailler.

L'Arrêté Préfectoral de débroussaillage, ainsi que l'Arrêté Municipal du 30/07/2014 qui abroge celui du 8/08/2003 concernant la distance de 100m est à la disposition des personnes qui le désirent Il est à consulter auprès de M. BARSIMÉE à l'AFUL.

L'entretien des poteaux de l'Oratoire et du Four à Pain. Nettoyage des abords de ces deux monuments :

M. BARSIMÉE : nous avons, à l'entrée du parc résidentiel un four à pain et un oratoire restauré il y a quelques années deux poteaux de chaque côté de l'Oratoire sont descellés. Cette demande a été relancée le 23 mars.

Un panneau fait par le Service Patrimoine s'abîme. M. BARSIMÉE précise que tout l'entretien de ce lieu est à revoir.

Points sur les demandes de travaux de l'école maternelle Jean Monnet interventions de 2015 à 2016 :

Suite au conseil d'école qui s'est déroulé le 21 mars 2016, il avait été demandé :

- néons à changer dans la cuisine, demande effectuée le 7/01/2016 et les néons dans une classe; demande effectuée le 4 février 2016
- installation d'un coffret électrique pour la fête de fin d'année prévue en juin, demande programmée le 03/06/2016
- réparation d'entourages d'arbres, programmée pour l'été 2016
- pose d'un grillage de 0,80 cm de haut, programmée pour l'été 2016
- trou dans un mur d'une classe, intervention programmée pour l'été 2016
- gâche de portail en panne, réparée le 30 mars 2016
- demande de peinture dans les couloirs, prévue au budget prévisionnel 2017
- demande de volets roulants prévus au budget prévisionnel 2017
- moquette au plafond avec moisissures, demande programmée pour l'été 2016

M. AUREILLE précise concernant les bancs autour des arbres et des jeux, que ces deux points sont en instance et qu'ils seront peut-être prévus pour 2017.

M. BARSIMÉE souhaite connaître la période pour traiter les frelons, moustiques ou chenilles pour les parcs ainsi que pour les écoles.

On lui fait savoir que pour les moustiques, c'est la CAVEM qui s'en charge. Mme BELLINK rappelle que la CAVEM a fait un traitement sur l'ensemble du quartier il y a 3 ans. Elle demande la possibilité d'avoir une information à ce sujet et ajoute que les nids de frelons asiatiques sont de plus en plus nombreux dans le quartier.

M. AUREILLE propose de faire éditer des flyers d'information.

M. RENARD rappelle c'est la CAVEM qui a en charge la démoustication, et les frelons asiatiques c'est à titre individuel que chacun doit s'en occuper. Il fait savoir qu'une société travaille avec la municipalité pour les nids de frelons.

M. AUREILLE porte à la connaissance de l'assemblée que le syndicat des Apiculteurs des Alpes-Maritimes communique dans ce sens pour combattre les nids de frelons.

Une personne demande de refaire une information sur l'interdiction de brûler. Le calendrier édité sur le magazine de Fréjus porte à confusion. M. RENARD lui répond que l'interdiction de brûler concerne tout le département du Var (sauf les entreprises).

M. AUREILLE demande si les résidents du quartier de l'Estérel reçoivent bien le magazine de Fréjus; si ce n'est pas le cas, il demande d'en informer la Mairie. Il y a des contrats et pour les rompre, il faut des témoignages. Il demande aussi, en cas de problèmes de réception de ne pas hésiter à envoyer des e-mails au Service Communication. Il confirme que le Magazine est bien distribué le 7 et le 10 de chaque mois dans les boîtes aux lettres.

M. BARSIMEE, avant la fin de la réunion, souhaite aborder la question de la mise en place d'un radar pédagogique évoquée lors de la dernière réunion. M.RENARD lui confirme que ceci est prévu au budget de 2017 et ajoute que chaque radar a une valeur de 5 000€.

Projet du conseil de quartier de l'Estérel : Agrandissement de la salle polyvalente.

Fin de la réunion 21h00.